

**Province de Québec**  
**Commission scolaire Western Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue en mode hybride dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec au 15, rue Katimavik, le 25 avril 2023, à 19 h.

**PRÉSENCES :** Le président Daly, les commissaires Brushey, Cornforth, George, Giannakoulis, Goldsbrough, Labadie, Shaar, les commissaires cooptés Commonda et Garner, et les commissaires-parents Boucher-Sharma, Fortier et Taylor.

**ABSENCES**

**MOTIVÉES :** Commissaires Boucher, Graham, Lyrette-Brennan, McCrank et commissaire-parent Brennan

**Personnel :**

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice des ressources financières M. Lupien

Directeur des ressources matérielles P. Proulx

Directrice adjointe des ressources humaines J. Svetec

Responsable de l'application des règles contractuelles A. Gendron

Agente administrative R. Vincent

Le directeur général, M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des ressources humaines, G. Singfield, et la directrice générale adjointe et directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, R. Ahern, sont également présents.

- **Reconnaissance des terres**

Appel à l'ordre : 19 h 22

**C-22/23-164**

**Adoption de l'ordre du jour**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec le retrait des points 7.7 et 7.8, et l'ajout du point 10.3 - motion émanant du CRIE.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Motion adoptée

**C-22/23-165**

**Approbation du procès-verbal**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 soit approuvé tel qu'il a été distribué, avec la modification suivante concernant la participation publique : à la place du texte commençant par « concernant... », ajouter : « ... au sujet de son désaccord avec le

contenu et la façon dont d'autres parents bénévoles de la CSWQ ont exprimé leur point de vue à la table de son conseil d'établissement et par l'entremise du Comité de parents et de ses sous-comités sur une variété de sujets ».

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport du directeur général**

Le directeur général et les autres directeurs présentent des rapports verbaux sur les sujets suivants :

- Grève potentielle des chauffeurs d'autobus à partir du 1<sup>er</sup> mai
- Séances de formation pour nouveaux commissaires
- Offres d'emploi de directeur d'école
- Élections scolaires – Circonscriptions électorales
- Mise à jour sur les consultations relatives au Plan d'engagement vers la réussite
- Présentation de la nouvelle directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Mme Jennifer Dubeau
- Campagne de PRD
- Comité de santé et de sécurité au travail de la CSWQ
- Formation sur la diversité sexuelle

**C-22/23-166**

### **Demande de circonscriptions supplémentaires – Élections scolaires de 2024**

ATTENDU QUE conformément à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*, il y a huit (8) circonscriptions électorales pour une commission scolaire où il y a plus de 10 000 mais moins de 30 000 électeurs, ce qui est le cas de la Commission scolaire Western Québec;

ATTENDU QUE conformément à l'article 7 de la *Loi sur les élections scolaires*, le ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir jusqu'à cinq (5) circonscriptions de plus, s'il estime cela justifié en raison notamment de la dimension particulièrement étendue du territoire de la commission scolaire, du nombre de municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la commission scolaire et de l'isolement du territoire d'une municipalité locale dans celui de la commission scolaire;

ATTENDU QUE pour les dernières élections scolaires de 2018 et de 2020, le ministre a autorisé la Commission scolaire Western Québec à établir trois (3) circonscriptions électorales additionnelles sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a présentement onze (11) circonscriptions électorales sur le territoire de la Commission scolaire Western Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec a un territoire particulièrement vaste, couvrant plus de 90 000 kilomètres carrés, ce qui en fait la deuxième commission scolaire en importance dans la province de Québec;

ATTENDU QUE le territoire de la Commission scolaire Western Québec comprend environ 160 municipalités locales;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités locales situées sur le territoire de la Commission scolaire Western Québec sont isolées;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt supérieur de la Commission scolaire Western Québec, de ses élèves, des parents et des contribuables qu'elle puisse établir plus de circonscriptions électorales que le nombre prévu à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*, afin d'assurer une représentation juste et adéquate;

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE, conformément aux dispositions de l'article 7 de la *Loi sur les élections scolaires*, le président de la commission scolaire soit chargé de préparer et de transmettre une demande écrite au ministre afin qu'il autorise la Commission scolaire Western Québec à établir trois (3) circonscriptions électorales de plus que le nombre prévu à l'article 6 de ladite loi.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-167**

**Rapport du Comité exécutif – 18 avril 2023**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2023 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-168**

**Stratégie d'appel d'offres – Bureau de la Commission scolaire – Drainage du système géothermique, évaluation des réparations, réparation et remplissage**

ATTENDU QU'une demande a été déposée au MEQ pour le projet susmentionné au montant de 500 000 \$ à même la Mesure 50621 de 2022-2023;

ATTENDU QUE le fluide du système géothermique doit être remplacé pour se conformer aux nouvelles exigences environnementales;

ATTENDU QU'il y a une fuite dans le système, mais que son origine est inconnue;

ATTENDU QU'on a obtenu un devis pour le drainage et le remplissage;

ATTENDU QUE le coût des réparations n'est pas connu;

ATTENDU QUE la stratégie d'appel d'offres consiste à permettre aux entrepreneurs de présenter des soumissions pour le drainage du système, l'évaluation des réparations, le remplissage du système et la remise en service de ce dernier. Pour des raisons d'équité et pour se conformer aux exigences contractuelles, on spécifiera un prix de réparation fixe de 90 000 \$;

ATTENDU QUE les entrepreneurs devront fournir une ventilation des coûts associés aux réparations avant que les travaux ne soient effectués;

ATTENDU QUE la ventilation des coûts sera examinée et validée par l'équipe professionnelle et interne avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE si des modifications au contrat sont nécessaires, elles seront traitées conformément au règlement 30;

ATTENDU QUE cette stratégie a été recommandée à la fois par le directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. P. Proulx, et par le responsable de l'application des règles contractuelles (Alain Gendron, RARC);

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-152, le Comité exécutif recommande au conseil d'accepter la stratégie d'appel d'offres pour le drainage du système géothermique, ainsi que l'évaluation des réparations, la réparation et le remplissage;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil accepte la stratégie d'appel d'offres pour le drainage du système géothermique, ainsi que l'évaluation des réparations, la réparation et le remplissage.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-169**

**Appel d'offres public – Annexe à l'École primaire Pierre Elliott Trudeau – Lab-École – Projet n° 22510B012**

ATTENDU QUE le MEQ a alloué 17 520 478,00 \$ pour ce projet à même la Mesure 50511 de 2018-2028 et 2020-2030;

ATTENDU QUE la CSWQ et le MEQ ont conclu une entente de principe concernant un nouveau plan de financement (C-22/23-12);

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 3990591 CANADA INC. (Beaudoin)
- 7170289 CANADA INC (BLB Construction)
- ACQ - Région de l'Outaouais
- ARMATURES BOIS-FRANCS INC.
- BOLESS INC.

- CONSTRUCTION FRED TROTTIER (QUÉBEC) LTÉE
- GOODFELLOW INC.
- LES CONSTRUCTIONS BINET INC.
- LES INDUSTRIES CAMA
- SÉGUIN MORRIS INC.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

BOLESS INC.	24 827 700 \$
LES INDUSTRIES CAMA	25 309 463 \$
3990591 CANADA INC. (Beaudoin)	26 125 000 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QU'une demande de confirmation du plan de financement a été envoyée au MEQ;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-153, le Comité exécutif recommande au conseil :

- d'accepter la soumission présentée par BOLESS INC;
- d'autoriser le directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. P. Proulx, à signer le contrat sous réserve de l'approbation écrite du MEQ;

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil accepte la soumission présentée par BOLESS INC. et autorise le directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. P. Proulx, à signer le contrat sous réserve de l'approbation écrite du MEQ.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-170**

**Appel d'offres public – Rénovation du gymnase – Phase 1 – Infrastructures – Hull Sud – Contrat n° 22510B016**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QU'un montant de 675 000 \$ a été alloué à même la Mesure 50621 de l'année scolaire 2020-2021 pour le projet de rénovation du gymnase;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 6739741 CANADA INC (Gestion DMJ)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- AppelleFred
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- DEFRAN INCORPORÉE

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

6739741 CANADA INC. (Gestion DMJ)	194 150,00 \$
AppelleFred	178 860,00 \$
DEFRAN INCORPORÉE	131 222,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-154, le Comité exécutif recommande au conseil d'octroyer le contrat à Defran Incorporée au montant de 131 222,00 \$ et d'accorder le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles et de la technologie;

LE COMMISSAIRE GIANNAKOULIS PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à Defran Incorporée au montant de 131 222 \$ et accorde le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles et de la technologie.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-171**

**Programme d'achats regroupés – (CAG) – Services de téléphonie cellulaire – 2023-8111-50**

ATTENDU QUE la commission scolaire a la possibilité de participer au programme d'achats regroupés offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour les services de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant la diffusion de l'avis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de cinq (5) ans, du 21 octobre 2023 au 20 octobre 2028, sans option de renouvellement;

ATTENDU QUE l'engagement financier estimé pour ce contrat est d'environ 300 000,00 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-155, le Comité exécutif recommande que le conseil permette à la CSWQ de se joindre au contrat de services de téléphonie cellulaire par l'entremise du programme du CAG et que le directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil permette à la CSWQ de se joindre au contrat de services de téléphonie cellulaire par l'entremise du programme du CAG et que le directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx, soit

autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-172**

**Programme d'achats regroupés – (CAG) – Mobilier de bureau – 2023-7554-50**

ATTENDU QUE la commission scolaire a la possibilité de participer au Programme d'achats regroupés offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le mobilier de bureau;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation du dirigeant puisqu'il s'agit d'un contrat d'offres à commandes avec plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période d'un (1) an, du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024, avec deux options de renouvellement de six (6) mois chacune;

ATTENDU QUE l'engagement financier estimé pour ce contrat est d'environ 50 000,00 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-156, le Comité exécutif recommande que le conseil permette à la CSWQ de se joindre au contrat pour l'achat de mobilier de bureau par l'entremise du programme du CAG et que le directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil permette à la CSWQ de se joindre au contrat pour l'achat de mobilier de bureau par l'entremise du programme du CAG et que le directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-173**

**Programme d'achats regroupés – (CAG) – Lutte antiparasitaire – 2024-8163-50**

ATTENDU QUE la commission scolaire a la possibilité de participer au Programme d'achats regroupés offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour la lutte antiparasitaire;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de trois (3) ans, du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2027, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune;

ATTENDU QUE l'engagement financier estimé pour ce contrat est d'environ 100 000,00 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-157, le Comité exécutif recommande que le conseil permette à la CSWQ de se

joindre au contrat de lutte antiparasitaire par l'entremise du programme du CAG et que le directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil permette à la CSWQ de se joindre au contrat de lutte antiparasitaire par l'entremise du programme du CAG et que le directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-174**

**Appel d'offres public – Lord Aylmer Junior – Remplacement de l'escalier intérieur, section Nord, et nivellement de la cour – Contrat n° 22510B022**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été alloué à même la Mesure 50621 de l'année scolaire 2021-2022 pour le remplacement de la section nord de l'escalier intérieur;

ATTENDU QU'un montant de 350 000 \$ a été alloué à même la Mesure 50621 de l'année scolaire 2021-2022 pour le nivellement de la cour;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 2696894 CANADA INC. (Les constructions Qualitech)
- 9405-7478 Québec Inc. (Les constructions Matthieu Galipeau)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- AppelleFred
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- DEFRAN INCORPORÉE

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

2696894 Canada Inc. Les constructions Qualitech	Non conforme
AppelleFred	148 940,00 \$
D.L.S. CONSTRUCTION INC.	157 000,00 \$
DEFRAN INCORPORÉE	278 622,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;



LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE d'octroyer le contrat à AppelleFred au montant de 148 940,00 \$ et d'accorder le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-175**

**Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales – Programme d'aide aux employés et télésanté – Mandat n° 2023-7527-01**

ATTENDU QUE la CSWQ offre un Programme d'aide aux employés (PAE);

ATTENDU que notre contrat actuel se termine le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE nos dépenses annuelles pour notre programme d'aide aux employés s'élèvent à environ 35 000 \$;

ATTENDU QUE la CSWQ peut participer au Programme d'achats regroupés par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le PAE;

ATTENDU QUE la télésanté est maintenant disponible avec ce nouvel achat regroupé pour le PAE;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de trois (3) ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026, avec deux options de renouvellement d'un (1) an chacune;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil approuve la participation de la CSWQ au programme d'achats regroupés du CAG pour le Programme d'aide aux employés et autorise le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-176**

**Rapport du C.C.A.S. – 14 mars 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2023 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-177**

**Rapport du Comité sur le transport scolaire – 19 avril 2023**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2023 du Comité sur le transport scolaire.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-178**

**Vente du contrat de Transport Létourneau**

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro C-22/23-17 adoptée le 27 septembre 2022, la CSWQ a octroyé un contrat de six (6) ans à Transport Létourneau;

ATTENDU QUE Transport Létourneau a récemment informé la CSWQ qu'il souhaitait vendre son contrat représentant un circuit d'autobus et un véhicule à Autobus Maheux.

ATTENDU QUE, par sa résolution CT-22/23-15, le Comité sur le transport scolaire recommande au conseil d'approuver la vente du contrat représentant un circuit d'autobus et un véhicule à Autobus Maheux;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité sur le transport scolaire, le conseil approuve la vente du contrat représentant un circuit d'autobus et un véhicule à Autobus Maheux;

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-179**

**Calendrier de réunions proposé pour 2023-2024 – Conseil des commissaires**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le calendrier de réunions du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Québec pour 2023-2024, tel que proposé par le directeur général, fasse l'objet d'un avis public, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-180**

**Calendrier de réunions proposé pour 2023-2024 – Comité exécutif**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le calendrier de réunions du Comité exécutif de la Commission scolaire Western Québec pour 2023-2024, tel que proposé par le directeur général, fasse l'objet d'un avis public, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-181**

**Mandat du Comité spécial sur les relations interculturelles et l'éducation**

ATTENDU QUE le conseil de la CSWQ a créé un Comité spécial sur les relations interculturelles et l'éducation lors de sa séance du 28 mars 2023 (C-22/23-145);

ATTENDU QUE le mandat du comité consiste à aborder la lutte contre le racisme, la réconciliation, la formation et la sensibilisation interculturelles et la sensibilisation des communautés;

LE COMMISSAIRE GARNER PROPOSE QU'un montant initial de 3 000 \$, y compris des frais de déplacement et d'hébergement de 1 000 \$, soit alloué pour accueillir Darren McKee en formation au conseil en mai.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-182**

**Levée de la séance**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE la levée de la séance à 20 h 49.